

**VILLAINES LA. JUHEL**

**MAIRIE**

10 rue Gervaiseau  
53700 VILLAINES-LA-JUHEL

*Tél : 02.43.30.45.50.-fax : 02.43.30.45.55.*

*Mail : [mairie@mairie-villaines-la-juhel.fr](mailto:mairie@mairie-villaines-la-juhel.fr)*

**DEMANDE**  
**DE PASSEPORT**  
**RENOUVELLEMENT**



**Attention !**

**Prendre un rendez-vous pour :**

**1- l'établissement de votre**

**passport**

**2 - la remise de votre passeport**

## FORMALITES

Remplir une demande = 2 possibilités

Pré-demande à préparer via le site = <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

*(ce télé service vous permet de renseigner en ligne vos données concernant à la fois votre état civil et votre adresse et vous permet également d'acheter le timbre fiscal. Imprimez votre pré demande*

*Pour les majeurs : 86 €*

*De 15 ans (dans l'année) à 18 ans (dans l'année) : 42 €*

*Moins de 15 ans : 17 €*

**Ou**

Formulaire CERFA à remplir en mairie (*Attention ! Connaître l'état civil de vos parents : noms, tous les prénoms, date et lieu de naissance*)

*l'achat du timbre fiscal doit être fait avant le rendez-vous, soit dans un bureau de tabac, soit sur : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)*

**Facture originale au nom de la personne ou du représentant légal**

- Facture, moins d'un an, au nom de l'hébergeant ou du représentant légal :

*(au choix dans la liste ci-dessous) :*

- *eau ou électricité ou gaz*
- *téléphone (y compris tél mobile)*
- *avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente*
- *attestation d'assurance en cours de validité pour le logement*
- *quittance de loyer de moins de trois mois (uniquement si bailleur social)*

- pièce d'identité de l'hébergeant

- attestation de domicile faite par l'hébergeant pour les personnes majeures

- Si l'enfant réside en alternance chez le papa et la maman, fournir :

- \* une facture + copie de la carte nationale d'identité pour les deux parents,
- \* la copie du jugement / garde alternée et si pas de jugement, fournir une attestation sur l'honneur des deux parents prouvant qu'ils ont établi à l'amiable une garde alternée en précisant les périodes de garde.

Extrait d'acte de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), sauf pour les personnes nées dans une ville reliée à COMEDDEC et les personnes possédant une carte nationale d'identité en cours de validité

**2 photos d'identité récentes (moins d'un an)**

Recommandations : bouche fermée, pas de cheveux sur les oreilles ni sur les sourcils, pas de lunettes à cause des reflets

**Ne pas découper les photos**

Empreintes à prendre (à partir de 12 ans)

Ancien passeport (redonné à la fin du rendez-vous)

Le demandeur du passeport doit être présent, même un enfant de moins de 12 ans

Le demandeur, mineur, doit obligatoirement être accompagné d'un représentant légal.

La mairie a pour mission de recueillir les dossiers et les transmettre à la plateforme d'instruction qui a le rôle de contrôler les demandes reçues. Cette dernière est seule décisionnaire pour valider ou non les dossiers.

**Vous devez retirer personnellement votre passeport au lieu du dépôt du dossier.**

**Lors de la remise, la mairie doit récupérer l'ancien passeport dans son intégralité**